

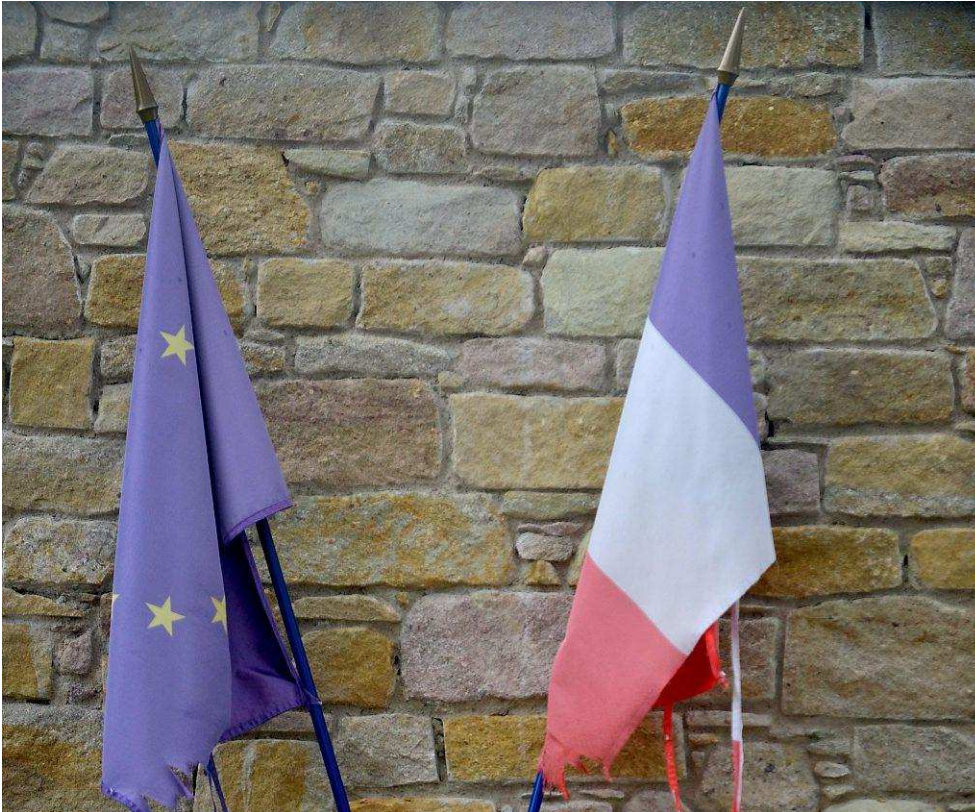
Manche

Bientôt des drapeaux en classe



Ils seront installés dans chaque salle de classe. La présence des drapeaux sur les frontons des établissements ne suffit plus désormais. Votée par l'Assemblée nationale, la loi rendant obligatoire la présence des drapeaux français et européen dans les salles de classe va être mise en place progressivement dans les écoles de Cherbourg-en-Cotentin. Les paroles de l'hymne national devront également y figurer.

C'est à la mairie que revient la tâche de les commander et de les installer dans les écoles du premier et du second degré. Le format privilégié semble être un panneau, sur lequel apparaîtront les deux drapeaux ainsi que les paroles de la *Marseillaise*.



Désormais, les drapeaux français et européen seront aussi présents dans les salles de classe